



Cofinancé par  
l'Union européenne

# Programme Européen FEDER FSE+ 2021-2027 Île de La Réunion



## FICHE ACTION 7.7.9 Mise en œuvre du Plan Régional pour la maîtrise des Compétences-Clés (PR2C)

<b>Direction FEDER FSE+</b>	FSE et Développement Humain
<b>Priorité</b>	7 : Améliorer l'employabilité des réunionnais, notamment par l'accès à la formation et par la mobilité
<b>Objectif Stratégique</b>	4 : Une Europe plus sociale et inclusive mettant en œuvre le socle européen des droits sociaux
<b>Objectif Spécifique</b>	4.7 : Promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie, notamment les possibilités de renforcement des compétences et de reconversion flexible pour tous, en tenant compte des compétences entrepreneuriales et numériques, mieux anticiper les changements et les nouvelles exigences en matière de compétences fondées sur les besoins du marché du travail, faciliter les transitions professionnelles et promouvoir la mobilité professionnelle
<b>Domaine(s) d'intervention</b>	151 – Soutien à l'éducation des adultes (hormis les infrastructures)
<b>Intitulé de la fiche action</b>	Mise en œuvre du Plan Régional pour la maîtrise des Compétences-Clés (PR2C)
<b>Date d'approbation des critères de sélection</b>	19 décembre 2023
<b>Date de validation en Commission Permanente</b>	08 décembre 2023
<b>N° de version</b>	V1

### POURSUITE D'UNE MESURE D'UN PROGRAMME PRECEDENT

Non :  X      Oui, partiellement :       Oui, en totalité :

## 1. CONTEXTE

La maîtrise des compétences-clés est décisive pour toutes les sphères de la vie des Réunionnais : apprentissage, insertion sociale et professionnelle durable, accès aux droits et aux services publics et privés, citoyenneté active, gestion d'une vie saine et épanouie, etc. Ces compétences-clés sont développées dès la petite enfance et sont enrichies tout au long de la vie.

Or, la situation demeure préoccupante à La Réunion où environ 116 000 personnes - 21% de la population – rencontreraient des fortes difficultés de lecture et/ou d'écriture, et plus largement de fortes difficultés sur les compétences-clés.

Dans ce contexte, et à l'initiative de la Région Réunion, la charte d'engagement et de partenariat du Plan Régional

pour la maîtrise des Compétences-Clés (PR2C) a été cosignée le 21 septembre 2022 par la Présidente de Région, le Préfet de La Réunion, le Département, l'Académie de La Réunion, l'Université de la Réunion, la DAAF et la Caisse d'Allocations Familiales.

Ce Plan a été élaboré dans le cadre d'un large partenariat rassemblant notamment Pôle Emploi, les missions locales, les financeurs de formation. Il est mis en œuvre pour une durée de cinq ans (2022-2027) et vise à faire acquérir à toutes les catégories de la population réunionnaise les compétences utiles à la réussite de leurs projets. Il propose un ensemble d'actions - environ 70 - pour notamment accompagner les apprentissages dès la petite enfance, développer le réapprentissage des compétences-clés pour les jeunes de plus de 16 ans en difficulté et pour faire gagner les adultes en autonomie afin de favoriser leur insertion sociale et professionnelle.

La signature de la charte marque le commencement d'un nouveau travail collectif qui vise à créer les conditions de réussite du PR2C, à travers la mise en œuvre des actions, dans le respect des compétences de chaque acteur. En effet, le plan s'inscrit dans une logique de mise en cohérence et de complémentarité des interventions des acteurs et il vise à impulser de nouvelles dynamiques partenariales et à déployer des actions innovantes.

Dans l'objectif de renforcer les compétences socio-professionnelles des réunionnais - y compris dans le domaine du numérique - et notamment de favoriser ainsi l'égalité d'accès à l'orientation et à la formation tout au long de la vie, la collectivité régionale souhaite soutenir via le Programme FEDER FSE+ la mise en œuvre du Plan Régional pour la maîtrise des Compétences-Clés.

Il s'agit de créer les conditions de réussite de ce plan régional fédérateur, notamment en développant la coordination et l'évaluation du plan et en accompagnant les acteurs dans sa mise en œuvre.

Cet investissement dans le capital humain contribue à préparer une société plus inclusive et en capacité de s'adapter aux évolutions économiques et technologiques. Le développement des compétences-clés et l'élévation des connaissances favorise une plus grande employabilité des réunionnais dans les secteurs économiques porteurs d'emplois.

L'action soutenue s'inscrit donc pleinement dans l'objectif spécifique 4.7 visant à promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie, notamment les possibilités de renforcement des compétences et de reconversion flexibles pour tous.

## **2. OBJECTIFS DE LA FICHE ACTION**

---

En prenant appui sur le réseau d'acteurs, le PR2C poursuit 5 finalités : impulser et soutenir des initiatives nouvelles, rendre lisible la contribution de chacun, rendre compte de la complémentarité des actions, mobiliser les acteurs en fonction de leur champ de compétence, mettre en cohérence et organiser les moyens autour d'enjeux stratégiques.

Ce Plan se caractérise en effet par une grande diversité et une grande richesse d'acteurs et de publics. L'animation et le suivi du Plan constituent par conséquent un élément essentiel dans la mise en œuvre des actions et dans sa réussite.

Il s'agit d'accompagner les acteurs à la réussite de la mise en œuvre du PR2C et de créer une synergie dans le réseau d'acteurs, en améliorant notamment la communication entre les signataires du Plan d'une part, et les autres partenaires d'autre part, en également vers toutes les catégories de la population réunionnaise.

Pour ce faire, un accompagnement est nécessaire sur les cinq missions :

- Assistance à maîtrise d'œuvre, ingénierie et expertise
- Animation, coordination et suivi des actions du PR2C / Animation des instances de gouvernance (comités de suivi, comités techniques, comité de pilotage)
- Information, accompagnement et professionnalisation des acteurs
- Communication et promotion des actions
- Evaluation et amélioration continue de la qualité du Plan.

## Résultats attendus :

Les actions déployées au titre de la présente fiche action doivent contribuer à l'atteinte des objectifs du Programme FEDER-FSE+ 21-27 de La Réunion. Il s'agit donc d'accompagner et d'améliorer la mise en œuvre du PR2C sur le territoire et ainsi contribuer à augmenter le nombre de personne qui bénéficie des actions du Plan.

### **3. DESCRIPTION TECHNIQUE**

---

Les actions sont élaborées en cohérence avec le cadre défini par l'Etat et la Région Réunion relatif aux lignes de partage entre le Programme national FSE+ et son volet déconcentré et le Programme régional FEDER-FSE+ 21-27.

Les actions, mise en œuvre sous la forme de programmes d'actions spécifiques, se déclinent selon un ou plusieurs des axes d'intervention suivants :

- **Assistance à maîtrise d'œuvre, ingénierie et expertise**
  - Impulser une dynamique nouvelle concernant la politique de la Collectivité en matière de compétences-clés
  - Assurer la déclinaison des orientations stratégiques de la Collectivité en matière de compétences-clés
  - Accompagner la mise en œuvre du PR2C (nouveaux projets, expérimentations, capitalisation)
  - Contribuer à l'enrichissement du PR2C en proposant des actions innovantes et des approches renouvelées sur cette thématique
  - Assister et conseiller la prise de décision.
  
- **Animation, coordination et suivi des actions du PR2C**

Il s'agit d'animer les instances de gouvernance du Plan (comités de suivi, comités techniques, comité de pilotage) :

  - Organiser les réunions des instances, en assurer l'animation et publier les comptes-rendus
  - Organiser les rencontres préalables autour des enjeux du plan et mobiliser les acteurs sur divers sujets afin de collecter des données utiles au suivi des actions. Rédiger et diffuser les comptes rendus de ces concertations
  - Assurer la communication interne du plan et faire le lien avec les acteurs du PR2C
  - Rédiger des rapports annuels (bilan intermédiaire et bilan final).
  
- **Information, accompagnement et professionnalisation des acteurs du PR2C**
  - Identifier les acteurs œuvrant dans le champ du développement des compétences-clés, de l'illettrisme ou autres thématiques associées sur le territoire de la Réunion et créer une base de données et un outil de cartographie dynamique des acteurs locaux pour une meilleure visibilité de l'offre en matière de compétences-clés / illettrisme sur le territoire réunionnais
  - Développer le réseau régional de partenaires du PR2C et construire de nouveaux partenariats
  - Promouvoir le PR2C et ses actions au sein du réseau des acteurs locaux
  - Assurer une veille informationnelle et procéder à des actions de curation de contenus en vue de partager et mutualiser les ressources au sein du réseau
  - Déployer des outils et des ressources à partager avec la communauté (bulletins d'information, rapports, notes, base de données, etc.)
  - Mener des études sur le champ des compétences-clés à la Réunion : état des lieux / pratiques / innovations, en vue de collecter des données quantitatives et qualitatives qui serviront à éclairer la prise de décision et accompagner les acteurs à la Réunion.
  
- **Communication et promotion des actions du PR2C**
  - Elaborer une stratégie de communication à mettre en œuvre autour du PR2C afin d'en promouvoir ses actions et ses acteurs
  - Elaborer des supports de médiatisation (plaquettes, films, supports numériques, etc.)

• **Evaluation et amélioration continue de la qualité**

- Déployer une démarche qualité dans la mise en œuvre du PR2C et assurer une mission d'expertise auprès des acteurs en les accompagnant dans la démarche
- Poursuivre le travail engagé relatif au plan d'évaluation et le décliner à partir des indicateurs déjà définis et/ou en définir de nouveau, pour les différents dispositifs mis en œuvre dans le cadre des fiches-actions et assurer l'évaluation globale du Plan
- Mettre en œuvre toutes les actions nécessaires à une évaluation et un suivi adapté des actions du Plan
- Concevoir un référentiel qualité pour le PR2C avec conception et mise à disposition d'outils d'évaluation spécifiques et ciblés selon les besoins des signataires / partenaires : tableau de bord de suivi dynamique, infographies, grilles d'auto-diagnostique, grilles d'évaluation, questionnaires de satisfaction, etc.
- Assurer le contrôle des actions et veiller au respect de la démarche qualité

#### 4. BENEFICIAIRES

---

**Porteur de projet :**

Collectivité Régionale – Périmètre de compétence confié par la réglementation et dans le respect des lignes de partage définies

**Public-cible :**

Actions d'accompagnement des acteurs à la réussite de la mise en œuvre du PR2C à destination :

- des acteurs du PR2C et du CPRDFOP et/ou du SPRO et/ou des acteurs socio-économiques (notamment collectivités, établissements publics, structures d'accueil et d'orientation, entreprises et branches professionnelles)
- des bénéficiaires finaux des actions du PR2C qui sont toute la population réunionnaise, en particulier le public scolaire, les personnes en apprentissage et toutes les personnes en difficulté sur les compétences-clés dont notamment la compétence numérique.

#### 5. LOCALISATION GEOGRAPHIQUE DE L'INTERVENTION

---

(Toute l'île, zone des Hauts, zone urbaine, autres) : toute l'île

#### 6. PERIMETRE DES DEPENSES ELIGIBLES ET NON ELIGIBLES

---

Outre les dépenses retenues et non retenues par les règlements européens et nationaux et, le cas échéant, dans le guide du porteur de projet, les dépenses spécifiques ou des exclusions particulières à la fiche action sont mentionnées ci-dessous :

Dépenses retenues	Dépenses non retenues
> Coûts des programmes d'action mis en œuvre (prestation) > Frais de communication liée à l'intervention du programme européen et de l'Autorité de gestion Région Réunion	> Toute dépense prise en charge au titre des OCS

**Options de coûts forfaitaires (OCS), le cas échéant :**

Ces dispositions ne s'appliquent pas sur les dépenses sous-jacentes à des OCS. De plus, lorsqu'un OCS couvre déjà un type de dépenses, ces dépenses sont inéligibles en coûts réels (cas de double financement).

Les barèmes de coûts forfaitaires mis en place en termes de simplification permettent la prise en charge des

dépenses du projet (à l'exclusion de tout autre) non couvertes par des coûts réels.

Le barème standard est de 40% des coûts de personnels directs éligibles (hors traitements et indemnités versés aux participants), aucun autre dépense directe ou indirecte ne sera prise en charge.

De plus le porteur de projet doit veiller à ne pas présenter des dépenses au réel déjà financées par un OCS.

Les barèmes standards de coûts unitaires arrêtés par le règlement délégué (UE) 2019/2170 du 27 septembre 2019 seront appliqués pour les opérations qui y sont éligibles.

### **Dispositions générales pour les bénéficiaires non soumis aux règles de la commande publique :**

Achat	Nb de devis minimum
< 40 000€	1
≥ 40 000€ et < 90 000€	2*
≥ 90 000€	3*

\* : le bénéficiaire peut à titre exceptionnel motiver de manière circonstanciées, l'impossibilité de mettre en concurrence plusieurs fournisseurs dans le cadre de son dossier de demande. L'Autorité de gestion appréciera si les éléments fournis justifient l'impossibilité réelle d'une mise en concurrence.

## **7. INDICATEURS SPECIFIQUES DE REALISATION ET DE RESULTAT**

---

Le type d'action soutenus au titre de cette fiche-action, ne permet pas une comptabilisation des participants correspondant à la définition communautaire. Par ailleurs, compte tenu de sa surface financière modeste au regard des autres actions qui seront soutenues au titre du même objectif spécifique, cette fiche action ne fait donc pas l'objet d'un suivi au titre des indicateurs du programme.

## **8. CRITERES DE SELECTION DES FICHES ACTIONS**

---

*(Conformément à l'art 73 du Règ. Général)*

### **Critères de sélection transversaux :**

Les projets soutenus devront contribuer à l'atteinte des objectifs de l'Union Européenne et ceux du programme FEDER FSE+ 21-27 de la Réunion.

A ce titre :

- Les porteurs de projets soutenus devront s'engager à respecter la Charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne.
- Les opérations sélectionnées devront contribuer à l'égalité, à l'inclusion et à la non-discrimination des publics concernés.
- Les porteurs de projets devront systématiquement garantir l'accessibilité aux publics concernés, sans discrimination, des locaux dédiés aux opérations soutenues.
- Les projets sélectionnés devront contribuer à la transition vers une économie neutre pour le climat dans le cadre du Pacte Vert pour l'Europe en respectant notamment les dispositions prévues dans le programme au titre du principe DNSH (ne pas causer de préjudice important). L'analyse DNSH réalisée au titre du programme, n'a pas relevé de préjudice important au titre des 6 critères environnementaux en ce qui concerne les actions proposées dans le cadre du volet FSE+ du programme FEDER FSE+ 21-27 de La Réunion puisque leur impact est considéré comme étant globalement neutre.
- Les projets soutenus devront majoritairement contribuer à l'atteinte du cadre de performance du programme, de ses valeurs cibles de réalisation et de résultat.
- Les opérations seront sélectionnées en cohérence avec les lignes de partage du programme afin d'assurer une efficacité, une utilisation optimale et de sécuriser l'usage des fonds communautaires sur le territoire réunionnais.
- (Si aides d'état) Les projets soutenus devront être compatibles avec la réglementation des aides d'état.

- Les porteurs de projet soutenus devront disposer de la capacité technique et financière nécessaire pour mener à bien les opérations sélectionnées.
- Afin de soutenir une mise en parcours des publics et d'améliorer leur employabilité et/ou leur potentiels d'insertion professionnelle, les opérations soutenues devront être cohérentes avec le Plan régional pour la maîtrise des compétences-clés (PR2C) et/ou le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP) et/ou le Schéma régional de l'Enseignement et des Formations supérieures, et de la Recherche (SEFORRE) et/ou le Schéma des formations sanitaires et sociales, le cas échéant.

#### **Critères de sélection spécifiques :**

- Les actions mises en œuvre doivent favoriser l'inclusion des personnes en difficulté au regard des compétences-clés pour améliorer leur potentiel d'insertion.
- Les projets prévoyant des actions et/ou des approches innovantes sur la thématique seront favorisés.
- Les projets intégrant des actions dédiées à la thématique du développement durable seront favorisés.
- Concernant l'égalité homme femmes, les projets pour lesquels il n'a pas été constaté de déséquilibre en ce qui concerne la participation des femmes par rapport aux hommes sur des projets similaires ou les projets prévoyant des dispositions spécifiques pour favoriser la participation équilibrée des femmes et des hommes (information adaptée, modalité de recrutement adaptée ...), seront favorisés.

#### **Mode de sélection des opérations :**

La formation professionnelle constitue une compétence du Conseil régional depuis la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les conseils départementaux, les conseils régionaux et l'État.

Cette compétence a été consolidée par la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales puis réaffirmée et complétée de la compétence sur l'orientation tout au long de la vie par la loi 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale et la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 relative à la liberté de choisir son avenir professionnel.

Le Code du Travail (Art. L6121-1) précise également que les Régions sont chargées de la politique régionale d'accès à la formation professionnelle des jeunes et des adultes à la recherche d'un emploi ou d'une nouvelle orientation professionnelle et qu'elles peuvent financer des actions d'insertion et de formation professionnelle à destination des jeunes rencontrant des difficultés d'apprentissage ou d'insertion, afin de leur permettre de bénéficier, à titre gratuit, d'un parcours individualisé comportant un accompagnement à caractère pédagogique, social ou professionnel.

Aussi, au regard des compétences qui lui sont confiées, et en application du cadre défini par l'Etat et la Région Réunion relatif aux lignes de partage entre le Programme national FSE+ et son volet déconcentré et le Programme FEDER-FSE+ Réunion, la Région décide d'assurer la maîtrise d'ouvrage des opérations FSE+ relatives à la mise en œuvre du Plan Régional pour la maîtrise des Compétences-Clés – PR2C, par le recours aux marchés publics et donc de ne pas recourir à un appel à projet ou à manifestation d'intérêt.

## **9. PIÈCES CONSTITUTIVES DU DOSSIER ET OBLIGATIONS SPECIFIQUES DU DEMANDEUR**

---

La liste des pièces constitutives du dossier de demande de subvention devra être conforme à la liste des pièces du manuel de gestion 2021-2027 et devra comprendre *a minima* :

- la lettre de demande et d'engagement du porteur de projet confirmant la réalisation de l'opération dans les délais indiqués et de non-sollicitation d'autres financements publics sur l'opération que ceux figurant au plan de financement transmis ;
- le formulaire de demande type ;

- la décision de l'organe compétent du porteur de projet approuvant le projet et son plan de financement ;
- la note de présentation de l'opération ;
- le calendrier prévisionnel de réalisation et l'échéancier prévisionnel ;
- tout document permettant d'apprécier la qualité du projet notamment au regard des critères de sélection et d'analyse visés ci-dessus ;
- lorsque le mode de sélection des opérations présenté ci-dessus fait l'objet d'un appel à projet, toutes les pièces justificatives citées dans la grille de notation ;
- les grilles de marchés publics complétées, le cas échéant ;

**Pour les projets importants supérieurs à 10 millions d'euros :**

- le calendrier détaillé de réalisation de l'opération, indiquant notamment les dates « jalons » prévisionnelles pour le lancement de l'appel d'offres, pour la notification des marchés et pour la livraison des travaux.
- une information formelle du Service Instructeur en cours d'opération de tout retard ou aléa concernant le déroulement du calendrier de l'opération.

**10. MODALITE D'INSTRUCTION DES DEMANDES DE SUBVENTION**

Type de sélection	Au fil de l'eau	Appel(s) à manifestation d'intérêt (AMI)	Appel(s) à projet
(Case à cocher)	X		

Dans le cadre d'une sélection « au fil de l'eau », le service instructeur analysera le dossier de demande de subvention **sur la base du formulaire de demande d'aide accompagné des pièces annexes, et selon les critères décrits ci-dessus. (si pièces spécifiques, précision à apporter)**

**11. SPECIFICITES DE LA FICHE ACTION**

Néant

**12. MODALITES TECHNIQUES ET FINANCIERES**

	Oui	Non	Sans-objet
Préfinancement par le cofinanceur public :			X

- Taux de subvention UE au bénéficiaire : 85 % de FSE+
- Plan de financement de l'action :

Dépenses éligibles	FSE+	Autofinancement Région
100 %	85 %	15 %

**13. INFORMATIONS PRATIQUES**

**Lieu de dépôt des dossiers par voie dématérialisée :**  
 Portail régional des fonds européens FEDER FSE +

**Où se renseigner ?**  
 Direction FSE et Développement Humain  
 Annexe de l'Hôtel de Région  
 Tél : 02 62 81 80 62

**Site Internet :**

[www.regionreunion.com](http://www.regionreunion.com)



